



Communiqué intersyndical du 29 Juin 2021

Intéressement 2021 : vous signez pour une baisse de 35 % ?

Les trois délégations syndicales de l'UES tiennent à informer les salariés d'EDF Renouvelables de la situation actuelle concernant les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de l'avenant définissant les objectifs d'intéressement 2021 ; même si dans les faits il est difficile de parler de négociation.

Cette NAO a fait l'objet de 2 réunions les 6 et 20 mai 2021, à la suite desquelles les élus CSE ont fait part de leurs commentaires sur **l'objectif opérationnel 2021**, relatif aux mises en service et mises en construction. Cet objectif, qui prévoit la mise en service et mise en construction de 5849 MW de projets en 2021, **s'appuie en effet sur une liste obsolète** puisque près de la moitié du volume correspond soit à des projets déjà mis en service en 2020, soit à des projets officiellement abandonnés ou repoussés.

La direction a ensuite envoyé l'avenant le 18 juin aux organisations syndicales pour signature avant le 29 juin. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir que les retours des élus n'avaient pas été pris en compte puisque les objectifs opérationnels restaient inchangés et la position de la direction est claire : **soit les élus signent l'avenant en l'état le 29 juin, soit les salariés ne recevront pas d'intéressement en 2021**. Les élus du CSE considèrent que les objectifs peuvent et doivent être adaptés pour devenir réalistes, conformément au principe de l'accord d'intéressement.

Les élus tiennent à vous faire part de leur indignation :

- Sur la méthode, qui consiste à ne pas tenir compte des remarques objectives des élus et à menacer de priver l'ensemble des salariés d'intéressement : **pourquoi prévoir des négociations s'il n'y a rien à négocier ?**
- Sur le fond, puisqu'avec les critères actuellement proposés, **il est très probable que le seuil de déclenchement de l'objectif opérationnel (défini à 70% de la cible) ne soit pas atteint**, privant les salariés de 35% de leur intéressement pour 2021, ne permettant pas à chaque salarié de bénéficier de l'intégralité de l'abondement cette année.

La situation est pour l'instant bloquée laissant les représentants du personnel entre deux maux : signer un accord qui amènera à une baisse de l'intéressement de 35% ou priver totalement les salariés d'intéressement l'an prochain.